

M. HUNGERFORD: En 1932, on a désigné trois membres du comité pour enquêter sur les salaires versés aux hauts fonctionnaires du National-Canadien. Ils conduisirent leur enquête. On alla au fond de la situation à l'époque et il s'ensuivit un rajustement considérable des salaires. Depuis, il ne s'est fait aucun changement de quelque importance sauf ceux rendus nécessaires du chef des promotions occasionnées par les vacances à remplir. Mais ce renseignement est fourni dans tous ses détails aux administrateurs.

Le PRÉSIDENT: Exigez-vous ces renseignements, monsieur Parent?

M. PARENT: Certainement, et pour ma propre gouverne. Je garderai par devers moi les renseignements obtenus mais je les demande pour les fins de l'enquête que j'ai entreprise.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, quel est votre bon plaisir?

M. YOUNG: Monsieur le président, je ne suis pas disposé pour l'instant à demander que ces renseignements soient publiés. Mais je ne veux pas non plus rester bouche close si on laisse entendre qu'il soit impossible de les obtenir. Je suis d'avis que nous abordons ici une question qui entre dans nos attributions, si le Comité désire faire de la lumière; mais je suis aussi disposé à partager l'avis de la direction du chemin de fer en ce sens que je ne veux pas élever la voix en cet instant pour déclarer qu'il ne faille pas fournir ce renseignement. Il se peut qu'après en avoir étudié davantage la question, et ce de façon judicieuse, il se trouve des raisons évidentes pour ne pas jeter au public ce renseignement. Il me semble toujours que dans notre pays où se trouvent deux grands chemins de fer dont l'un est propriété nationale et l'autre propriété particulière, pour une raison ou une autre, il y ait quelque injustice à publier sur l'un des chemins de fer des renseignements qui ne soient pas divulgués pour l'autre. Il peut se trouver des raisons pour ne pas rendre ces renseignements publics. Mais en ce moment tout ce que je désire déclarer est que si nous n'établissons pas que ces renseignements ne doivent pas être fournis, je suis satisfait pour l'instant.

Le PRÉSIDENT: Dans ce cas nous allons laisser la question sur le tapis.

M. HOWDEN: Très bien, très bien.

M. WALSH: Désire-t-on poser des questions, ou pourrions-nous réserver certaines questions pour le moment où viendront les renseignements plus détaillés qui accompagnent ce rapport?

Le PRÉSIDENT: Ne croyez-vous pas plus à propos d'attendre que nous en soyons à l'étude des détails? C'est ce que nous avons fait l'an dernier avec de bons résultats.

M. WALSH: Je désirerais poser certaines questions sans avoir à les lire. Elles portent sur un renseignement qui se trouve à la page 5 sous la rubrique des immobilisations et d'autres détails qui apparaissent sous cette rubrique. Avec l'autorisation du Comité je vais déposer les questions et le président les communiquera aux employés supérieurs.

Le PRÉSIDENT: Vous ne désirez pas les placer au compte rendu?

M. WALSH: On pourrait en déposer copie au dossier plutôt que d'obliger le Comité à les lire.

Le PRÉSIDENT: Cette procédure est plutôt irrégulière.

M. WALSH: Je puis en faire la lecture.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous le faire, s'il vous plaît? Je le préférerais.

M. WALSH: Si le Comité le désire, je vais poursuivre. Je désire poser les questions suivantes:

1. Quel tonnage de houille combustible des chemins de fer Nationaux a-t-on livré à Chipman, N.-B., en 1937 et 1938?